

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO. 83-2025

ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE ET LA CESSIION DES INTÉRÊTS D'UNE RUE FUTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN

Un arrêté municipal de la municipalité de Shippagan pour barrer et/ou fermer en permanence une portion d'une rue future située sur la rue Savoie, identifiée par le numéro d'identification (NID) 20660965, dans la municipalité de Shippagan, comté de Gloucester et province du Nouveau-Brunswick.

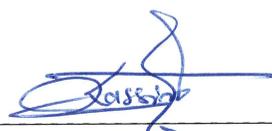
Le présent arrêté est adopté par le conseil municipal en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la gouvernance locale*, L.R.N.-B. 2017, chapitre 18 et ses modifications. Il détermine :

QU'IL SOIT ADOPTÉ par le conseil de la municipalité de Shippagan ce qui suit :

1. Conformément à la *Loi sur la gouvernance locale* précitée et ses modifications, une portion de la rue future décrite à l'Annexe A et identifiée par le numéro d'identification (NID) 20660965, est par la présente barrée et/ou fermée en permanence en date de l'entrée en vigueur du présent arrêté municipal.
2. Le service des travaux publics de la municipalité de Shippagan peut faire installer des barrières pour assurer l'observation des dispositions du présent arrêté.

Le présent arrêté entre en vigueur lors de son adoption définitive.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : 3 juillet 2025
DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : 3 juillet 2025
LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : 10 juillet 2025
TROISIÈME LECTURE (par son titre) : 10 juillet 2025
ET ADOPTION



Kassim Doumbia, maire



Elise Roussel, greffière



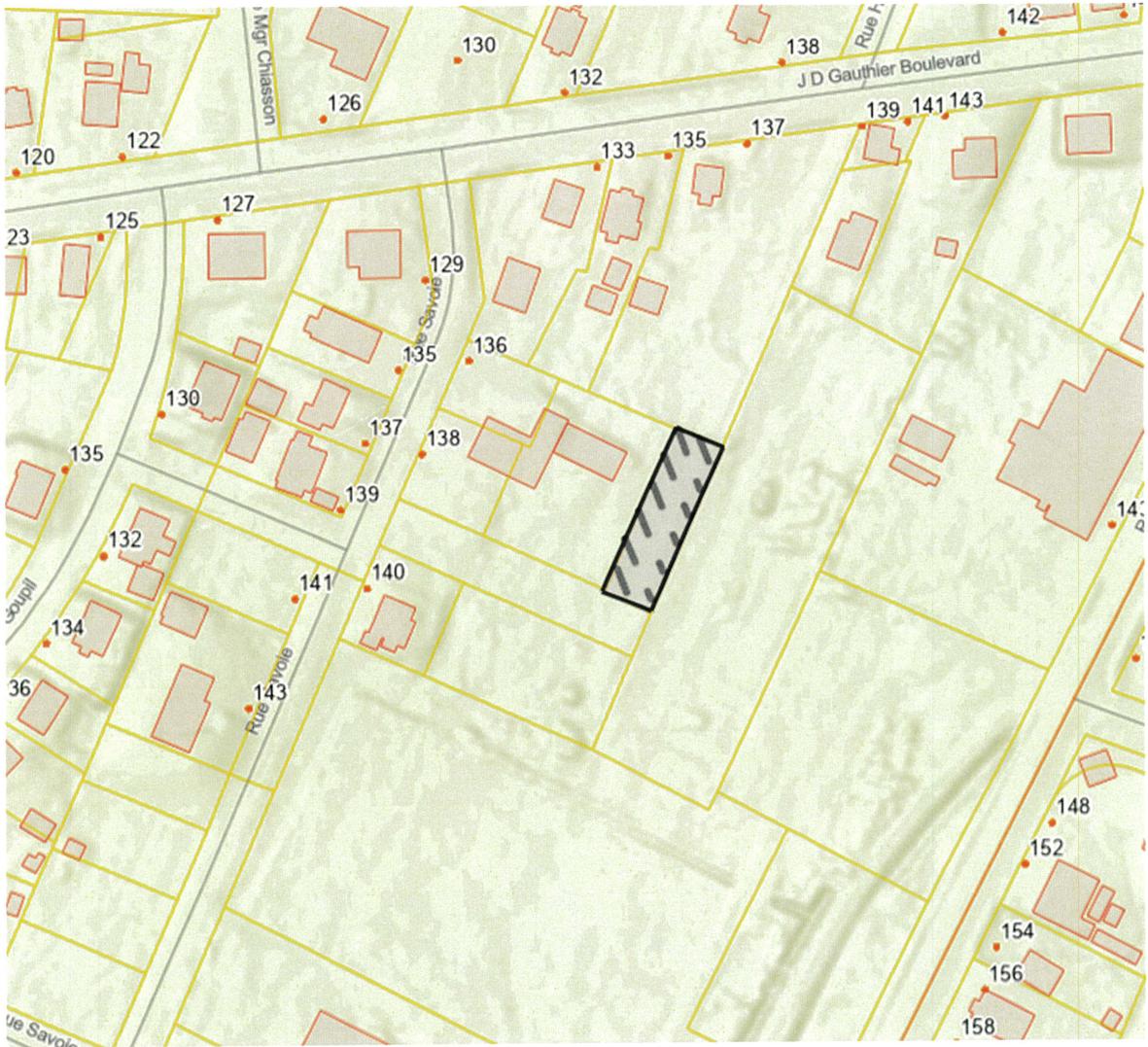
I certify that this instrument
is registered or filed in the
Gloucester
County Registry Office,
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est
enregistré ou déposé au bureau
de l'enregistrement du comté de
Gloucester
Nouveau-Brunswick

2025-07-16 10:12:27 46265253

date/date time/heure number/numéro
K. Matt
Registrar-Conservateur

ANNEXE A



SNB

20931184